

M^{lle} Éva HumbertM^{me} F. Humbert, M^l Du BuitM^{me} Daurignac

Les villegiatures de la famille Humbert — Au bord de la mer

L'Affaire Humbert. — Les premiers rôles et les comparses

Nous informons nos lecteurs que nous venons de faire procéder à un nouveau tirage de notre numéro 187, du 16 mai, dans lequel a paru la première série de documents sur l'affaire Humbert et qui malgré deux tirages successifs s'est trouvé complètement épuisé. Ce numéro est rendu 30 centimes chez tous les libraires.

Les amateurs de scandales vont passer d'agréables heures, car l'affaire Humbert, le plus gros scandale que nous ayons eu depuis Panama, promet d'être fertile en incidents de tous genres. Notre névropathie s'accommode fort bien de toutes ces convulsions d'une société croulante; c'est un aliment devenu presque aussi nécessaire que le pain quotidien. Et, tel écrivain dont l'âme vibre à l'unisson de celles des foules, écrit avec complaisance: «Après la faillite de la religion, après la liquidation de l'armée, voilà la banqueroute de la magistrature.» Malgré notre scepticisme professionnel nous devons déplorer toutes ces défaillances, parce que si elles flattent les mauvaises passions du plus grand nombre, elles s'étendent comme un voile taché de boue sur un pays qui méritait mieux par ses traditions et son génie.

Donc M^{me} Humbert, femme de M. Frédéric Humbert, fils de l'ancien garde des sceaux, vient de se dévouer comme quelque Cartouche femelle dont les exploits, dans l'histoire du banditisme, sont et demeureront sans précédent.

Il faut répéter, non pas pour atténuer les méfaits de cette femme, mais seulement pour expliquer comment ses projets ont pu se réaliser, que la sottise de nos contemporains est stupéfiante, et justifie un peu ce que disait le précepteur du cardinal de Retz à son élève: «Pour réussir dans la vie il faut croire les gens beaucoup plus sots qu'ils ne le paraissent.» Ce précepte a été celui de M^{me} Humbert, qui a pu, en inventant une histoire à dormir debout, drainer les millions d'une poignée — et quelle poignée! — de prêteurs avides d'un gain facile.

L'histoire empruntée à quelque conte oriental débutait ainsi: Un sieur Crawford, d'aucuns disent Crackford, Portugais si riche, si riche, qu'il ne connaît pas le chiffre de sa fortune et qui à des mines, des flottes et du 3 (0), a passé par Toulouse, y a connu et aimé M^{me} Daurignac, voilà vingt ans, se croit le père des deux fillettes — dont l'une est mariée depuis peu à Frédéric Humbert — et les a faites héritières.

À Paris, à la suite des nombreux conflits dont cette succession a été un peu partout la source, la personnalité de ce Crawford se modifie en

ce sens que sa mort se place entre les années 1878 et 1883, dans un pays, il est vrai, qu'aucune investigation judiciaire n'est encore parvenue à découvrir. De plus, les pièces de procédure le donnent généralement comme Anglais, alors que sa grande richesse et sa générosité un peu extravagante tendraient à lui assurer une origine américaine.

Dans son texte de deux lignes, le testament de Robert-Henry Crawford était formel. Daté de Nice, le 6 septembre 1877, il instituait comme légataire universelle d'une fortune évaluée aujourd'hui à cent vingt millions M^{lle} Thérèse Daurignac, alias M^{me} Frédéric Humbert.

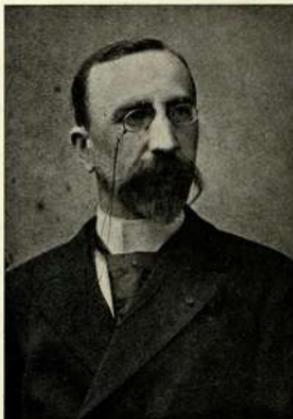
Toutefois, en raison sans doute d'une pitié véritablement trop jalouse, l'heureuse bénéficiaire ne devait jamais produire que la copie du papier providentiel. Elle n'en achetait pas moins, avec le château des Vives-Eaux, la propriété de Céleyran, près de Narbonne, d'autres encore, et l'hôtel tristement historique, 85, avenue de la Grande-Armée.

Or en attendant que la justice eût définitivement statué sur ce fabuleux héritage, M^{me} Humbert et son adroite ou inconsciente complice M^{me} Daurignac, gardaient, dans un coffre-fort, qui devait plus tard être transformé en cage à lapins, les millions des Crawford. Ces millions, que personne n'a vus, et dont tout le monde parlait, servaient d'appât pour attirer les gogos millionnaires qui avaient besoin d'un faveur, d'une croix ou, comme nous le disions tout à l'heure, d'un intérêt que les opérations honnêtes n'offrent pas.

Il ne faut pas croire que M^{me} Humbert dont l'imagination fertile eût ébloui un Montépin ou un Gaboriau, se contentait d'affirmer l'existence des Crawford, elle leur prêtait une vie factice, ou plutôt une vie judiciaire, demandant à dame procédure une complicité que la loi ne refuse jamais aux habiles. On vit alors des avoués, des notaires occuper pour les Crawford; mieux que cela les avocats plaiderent pour ces fantômes arrachés à la mythologie américaine; le fisc perçut des droits; enfin, selon l'expression populaire, la Justice matérialisa ces produits imaginatifs avec toutes les herbes de la Saint-Jean.

Ils sont tout un lot de compromis, légistes à faces glabres, hommes d'affaires qui tiennent pour les balancés de la justice, magistrats, conseillers, tous chats fourrés qui vivent d'honneur, pour l'honneur et avec des honneurs. Toute cette respectabilité monte continuellement dans le panier à salade. Ils s'appellent M^l Dumort, M^l Langlois, M^l Parmentier, et, aussi, dernier arrêté, M. Delacherie, de Lille.

M^{me} Humbert ne se contentait pas d'emprunter sur l'héritage des Crawford, elle avait inventé, de complicité avec son frère Romain Daurignac, un établissement financier connu sous le nom de *Zent-*



M. Jequin (Phot. Eug. Fieun)

LES DOMAINES DE LA FAMILLE HUMBERT



Le chateau des Vives-Eaux, près de Melun



Le domaine de Céleyran, près de Narbonne (Phot. Grangi, à Narbonne)

UNE LETTRE ÉDIFIANTE DE ROMAIN DAURIGNAC A M^{me} HUMBERT

Huffel-Hôtel Cerminus
GARE DE LILLE
R. VILLETET, 274

Lille, le 17 Janvier, 1907

Mon cher Marie

Après beaucoup de difficultés voici comment l'affaire vient de se traiter. M. Delorme a avancé à M. Doulers personnellement le somme de 210.000. Sur laquelle somme il a consacré une commission de 5% soit 10.500. Donc il m'a versé que 200.000. à M. Doulers.

M. Doulers m'a remis 100.000 espèces et m'a remis les 50000 en versement de billets. Le différé soit 50.000 est resté à titre de participation pour parfaire la somme de 100.000 participation sur 210.000 le titre de participation que j'ai remis n'est que de 50.000.

M. Doulers a prouvé au 1^{er} X^{bre} tous les échéances de 5 billets montant ensemble à 100.000 francs ^(ce qui est le montant de la somme)

Comme l'opération a été légèrement aléatoire et modifiée j'ai tenu à leur présence et à leur demande, à M. Doulers de valoir bien la cert. p., conformément pour que les ne puissent me faire aucun reproche et que tu vois que tout a été correct.

Comme frère ton dévoué

Romain

Je cert. p. conformément les explications et d'après

À propos de l'affaire Delacherie. — Les rapports du frère et de la sœur

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce document qui témoigne du degré de respect qui avaient existé entre les membres de la famille Humbert-Daurignac et de la confiance qui régnaient dans cet intérieur. Voici, pour en faciliter la lecture, la transcription de cette lettre typique et si chère Thérèse. — Après beaucoup de difficultés, voici comment l'affaire vient de se traiter. M. Delorme a avancé à M. Doulers, personnellement, la somme de 210.000, sur laquelle somme il a consacré une commission de 5% soit 10.500. Donc, il m'a versé que 200.000 à M. Doulers. — M. Doulers m'a remis 100.000 espèces et m'a remis les 50.000 en versement de billets. Le différé, soit 50.000, est resté à titre de participation pour parfaire la

somme de 100.000, participation sur 210.000. Le titre de participation que je lui ai remis n'était que de 50.000 francs. — M. Doulers a prouvé au 1^{er} décembre toutes les échéances des 5 billets montant ensemble à 100.000 francs (ce qui explique la participation de 50.000). Comme l'opération a été légèrement aléatoire et modifiée, j'ai tenu à leur présence et à leur demande, à M. Doulers de valoir bien la certifier conforme pour que tu ne puisses me faire aucun reproche et que tu vois que tout a été correct. — Ton frère bien dévoué. — Romain. La lettre est en effet suivie de ces quelques mots : « Je certifie conformes les explications et d'après ». H. Doulers.



La « maison du suicide », à Vitrolles

viagère. Cet établissement, d'ailleurs respectable, était recommandé par des journaux bien pensants et d'attractifs prospectus, où mélaient agréablement le portrait du Président de la République et celui du Saint-Père. Si M^{me} Humbert avait pu se procurer la photographie du bon Dieu, elle l'y eût sans doute insérée.

Nous ne pouvons, par le menu, donner ici, faute de place, les mille et un tours que l'extraordinaire femme, qui, espérons-le, aura un jour sa statue dans la cour du Dépôt, joua aux amis imprudents qui la chaperonnaient. Le pauvre bâtonnier de l'ordre des avocats, le distingué M^r Du Bail, et le non moins infortuné conseiller Jacquin, en savent quelque chose.

On sait que les Humbert possé-



La tombe du suicidé dans le cimetière de Vitrolles



Lieu où s'est suicidé le jeune Fr. Humbert

daient d'immenses propriétés en Seine-et-Marne, dans le Midi, à Paris et ailleurs encore.

Quand, sur la décision des juges, il fut décidé que le fameux coffre-fort, appelé depuis la *Lapinière de l'avenue de la Grande-Armée*, serait ouvert et qu'on n'y trouve qu'un dé rouillé et je ne sais encore quel objet de même valeur, on aurait pu croire que cette famille, désormais légendaire, disparaîtrait, comme si quelque fée les eût touchés de sa baguette.

En apparence cette taumaturgie s'est accomplie; mais on nous dirait que les Humbert habitent un entresol du boulevard du Palais, que nous n'en serions pas autrement surpris.

Le cambriolage des Vives-Eaux, de Célyran, et de l'avenue de la



Entrepôt des vins du domaine de Célyran, à Neuilly-sur-Seine (Phot. J.-P. André.)



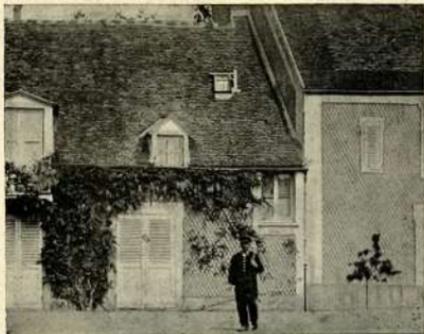
M^{me} veuve Humbert et ses deux fils, Frédéric et Aimé, après le mort de son mari, consul à Bakou



M. Humbert, consul à Bakou, cousin de Frédéric Humbert



M^{me} Marie-Louise Humbert et son fils, Aimé, dans leur jardin de Neuilly, le 29 mai 1902



Le rendez vous de chasse de Romain Daurignac

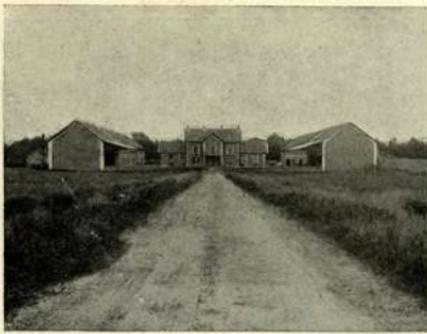
Grande-Armée, démontrent que le *Gauche* Romain Daurignac et son intelligente sœur ont passé par là.

Nous nous sommes rendus aux Vives-Eaux, dans ce château désormais célèbre, malgré les objurgations de M. le Procureur de la République, objurgations hâtons-nous de le dire, exprimées en termes courtois, et le refus du syndic de la famille Humbert, de nous ouvrir les portes de la propriété, et nous avons photographié parc et bâtiments, qui ont leurs places marquées dans l'histoire anecdotique de ce commencement de siècle.

La consigne est formelle : on ne stationne pas, et on n'entre pas. Mais il aurait fallu pour arrêter notre zèle d'informateurs consciencieux, à battre tous les arbres de la route et démolir tous les murs qui encerrent le château des Vives-Eaux. Qu'on n'accuse donc pas les gardiens et le personnel du château des Humbert, d'inertie ou de maladresse, les photographies que nous publions ont été prises à leur insu et contre leur volonté.

Ce vaudeville scandaleux a parfois des éclaircissements : M^{me} Thérèse Humbert dont la mentalité spéciale se révèle chaque jour par des traits

nouveaux que l'instruction découvre, a joyeusement vécu en mystifiant ses contemporains, elle a laissé inconsolable et malheureuse une sœur, Marie-Louise, veuve d'un cousin de



La ferme d'Orsonville, près de Melun

Frédéric Humbert et fils de l'ancien député protestataire de Metz, Lucien Humbert, mort du choléra à Bakou.

Nous avons pu joindre M^{me} Marie-Louise Humbert dans sa modeste demeure de Neuilly où elle vit en recluse avec son fils unique, Amédée Humbert. M^{me} Humbert qui, avec un tact parfait, essaye, malgré les misères que lui a fait endurer sa famille, de défendre sa sœur contre les accusations calomnieuses dont elle est l'objet, affirme être victime de persécutions auxquelles Romain Daurignac ne serait pas étranger, et va jusqu'à dire que son fils, Frédéric, qui fut trouvé pendu en 1898 à Viroflay a été victime d'un assassinat.

Ayant interrogé tous ceux qui avaient approché dans cette petite localité, il résulte de notre enquête, que bien que dame justice ait conclu à un suicide, il se pourrait fort bien que le petit Humbert n'ait pas lui-même attenté à ses jours.

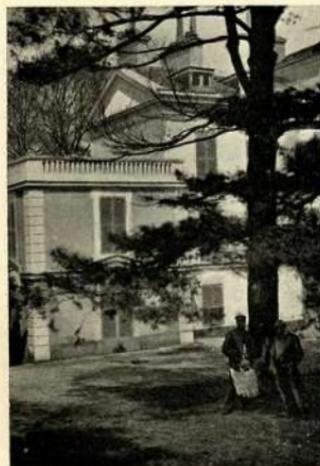
Comme nous le disions en commençant, l'affaire Humbert est de tous les gros scandales, qui ont éclaté depuis vingt années, celui qui nous ménera le plus de surprises, si rien ne vient entraver cette fois

l'action de la justice. Il y a trop de maîtres compromis et saisis pour que les magistrats ne tiennent pas à honneur, de faire la lumière, toute la lumière.

LÉO D'HAMPOLE,
(Ph. A. J.-P. André.)

M. Daurignac, père de M^{me} Thérèse Humbert (Ph. A. Pireau)

M. F. Humbert, député protestataire, frère de M. Humbert, garde des sceaux



Les gardiens des scellés au château des Vives-Eaux



M. Delacheix



M. Leydet, juge d'instruction, arrivant au Palais



M^{me} Eug. Humbert

M. Frédéric Humbert

M^{me} Da. Humbert

M. Eugène Daurignac

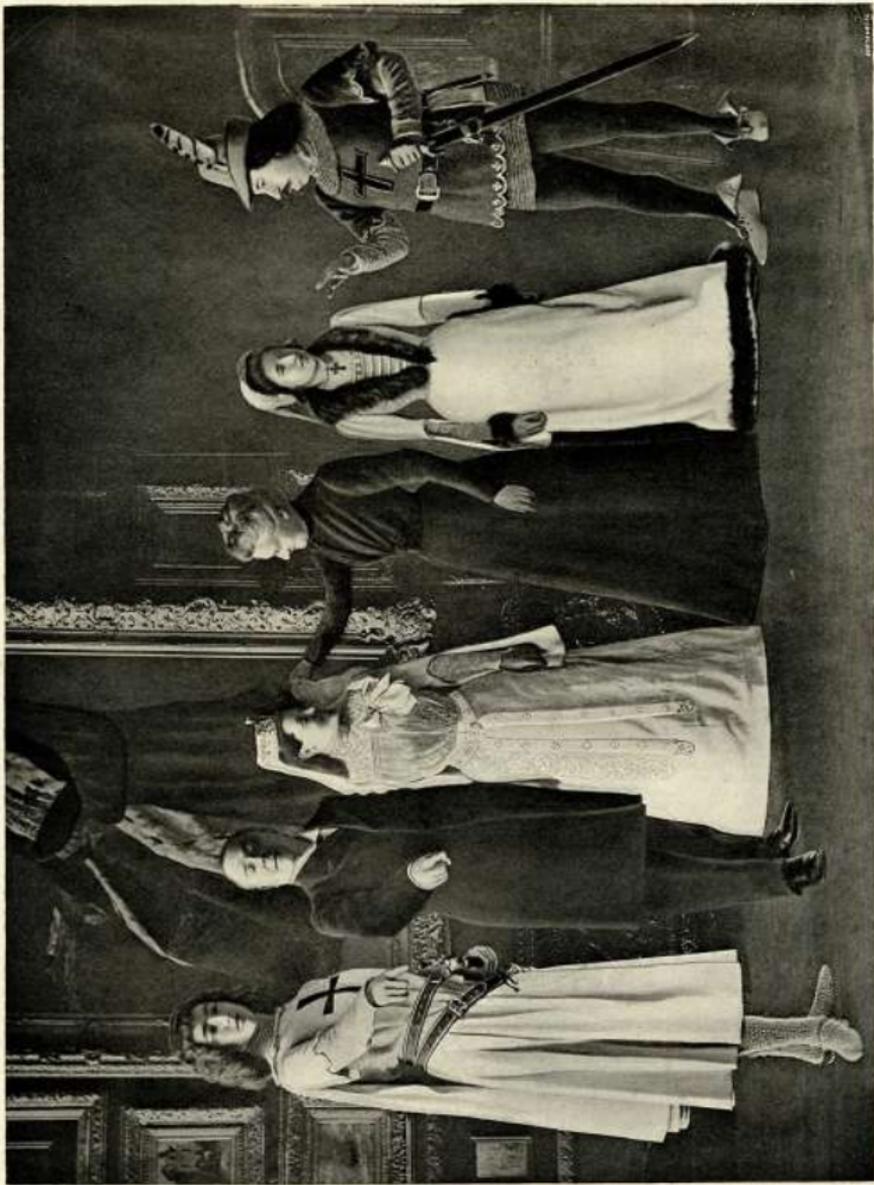
M^{me} Marie Daurignac

M. Bantier, sénateur de Poitiers

M^{me} Pauline Bantier

Après le déjeuner. — L'heure du café dans le jardin de l'hôtel Humbert

LA VIE MONDAINE CHEZ LES HUMBERT



M. Eug. Humbert

M. Fayer

M. Hovsen Dourats

Répétition d'une pièce en vers de M. Frédéric Humbert dans le grand salon de l'Hôtel. — Au fond est le portrait de M. Humbert père en premier président de la Cour des Comptes